



**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 janvier
à 19 heures et 10 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 17 janvier 2025

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine (*arrivée à 19h16 au point relatif au DUERP*), CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CONDIS Sylvette, DEGA Eric, DELOR Carole (*arrivée à 19h17 au point relatif au DUERP*), ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, HÔ Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, PETAUT-JEAN Sophie (*arrivée à 19h27 au point relatif au DUERP*), SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CAZARRÉ Max, CHALDUC Jean, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, GAY Jean-Louis, GRYCZA Daniel, MENER Emilie, NAYLIES Charles, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

Etaient absents : /

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie), DANES Richard (pouvoir donné à WAWRZYNIAK Stéphane), GAY Jean-Louis (pouvoir donné à BIENVENU Frédéric), GRYCZA Daniel (pouvoir donné à TURREL Denis).

Secrétaire de séance : BIENVENU Frédéric

Nombre de délégués titulaires en exercice : 35

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 26

Pouvoir : 4

Délibération B20250123_001 Révision des montants des aides communautaires en faveur de l' « opération Vitrines » pour l'année 2024

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires en faveur de l' « opération Vitrines » - Programmation 2024 : une subvention de 2074,50 € à M.BENELHOCINE ou toute autre personne morale se substituant à la société et une subvention de 7721.70 € à la SCI Héliodore ou toute autre personne morale se substituant à la société ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec M.BENELHOCINE et le représentant de la SCI Héliodore, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties.

26 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20250123_002 Révision des montants des aides communautaires en faveur de l'« opération Façades » – Contrat Bourgs-Centres 2024

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires bailleurs éligibles au règlement des aides à la rénovation des façades, aux conditions prévues dans le tableau ci-annexé à la présente délibération ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

26 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20250123_003 Aide communautaire en faveur de l'« opération Façades »2024

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention communautaire d'un montant de 2 320 € HT à M. Antonin HADDAD pour son bien situé 14 rue Lucien Cassagne à Carbonne ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

26 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20250123_004 Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

A Carbone, affiché le 24 janvier 2025

